



Cela fait trois mois que je circule à moto à Fada et, alors que la saison des moissons est terminée, je "récolte" pour ma part mon premier procès-verbal. Franchissement de panneau STOP sans marquer l'arrêt (reconnaissons que le panneau a été planté 10 mètres avant le carrefour, ce qui est peu pratique à l'usage bien que cela fasse partie du jeu).

L'amende, 6000 CFA (soit près de 10 euros), peut sembler raisonnable. Mais à voir le nombre de motos déjà alignées au bord de la route attendant que leur propriétaire retrouve quelque liquidité, on réalise que le montant correspond pour beaucoup à plusieurs jours de salaire.